

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2015
Procès-verbal n° 05-2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE -

Etaient représentés : Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Marie VIALLET) - Jean-Paul LAURENT (donne procuration à Michel RAPIN) - Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER)

Etait absent : Gérard VUILLERMET

Patrick LE GUENNEC est désigné secrétaire de séance.

1- CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES ADOPTION D'UN VŒU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vœu proposé par la fédération des maires de Savoie au titre de la réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

2- CESSION DE L'IMMEUBLE BATI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE DU TELECABINE DU CRET DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NON BATIS D'ASSISE AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ECOLE DU SKI FRANÇAIS DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de la vente de l'immeuble bâti communal ainsi que d'une partie de sa parcelle d'assise situés en front de neige à proximité immédiate de la télécabine du Crêt de la Brive, cadastrés section D n° 217 au syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire, la commune de Valloire conservant une superficie d'environ 6 m² dans le cadre d'une copropriété dont les modalités seront définies lors de la rédaction du compromis de vente à intervenir, au prix de un million deux cent mille euros (1,2 M €)
- d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier et à signer un compromis de vente par devant notaire conformément aux stipulations précitées sur le prix de vente et l'avènement d'une copropriété et partant, l'acte authentique subséquent.

3- CESSION DU BAR RESTAURANT DU CRET DE LA BRIVE ET DE SES PARCELLES D'ASSISE POUR PARTIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le Bar-Restaurant du Crêt de la Brive et de ses parcelles d'assise pour partie dont le prix de vente est fixé à quatre millions d'euros (4 000 000 €) avec possibilité d'admettre des offres d'un montant inférieur de 15 % de ce prix plancher soit trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille et deux cent soixante euros (3 478 260 €) et d'approuver le cahier des charges afférent.

4- CONVENTION DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE DE VALLOIRE POUR L'ETE 2015 **FACIM – COMMUNE DE VALLOIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de gardiennage été 2015 à intervenir avec la FACIM, dans le cadre et afin d'assurer la surveillance et de permettre de comptabiliser la fréquentation de l'édifice pendant les temps d'ouverture, la commune et ladite fondation organisent en partenariat par le biais d'une convention, un gardiennage afin de permettre aux visiteurs la visite en accès libre soit du 13 juin au 20 septembre 2015, ladite convention dispose que la FACIM diffuse les informations pratiques relatives à l'ouverture de l'église au public et fournit au gardien le document de suivi de la fréquentation et la commune, elle, doit recruter le gardien pour la durée de la convention et à ce titre assumer les charges et obligations légales de l'employeur, et la FACIM verse, en échange, une aide financière de 800 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.